

## Connexion à un site administratif

- Pour pouvoir faire des démarches en ligne vous devez créer un compte :
  - Cliquez sur « Mon espace personnel », puis « Je crée mon compte »
- Là il vous faut en général donner votre nom, votre adresse mail ainsi que d'autres informations selon le site (CAF : jour et mois de naissance ; *Ameli* : numéro de sécurité sociale ; *Impôts* : numéro fiscal qui se trouve sur votre avis d'imposition, etc).
- Cliquez sur « Continuer ».
- Ensuite il vous faut inventer un mot de passe. Celui-ci doit généralement comporter plusieurs lettres, plusieurs chiffres, ainsi que des symboles. Ex : Prénom-0101.
- Pensez à noter quelque part vos identifiants et vos mots de passe, et à les garder à l'abri des regards indiscrets.
- Cliquez sur « Créer mon compte » ou « Connexion ».

Le screenshot illustre l'interface de connexion sur le site *impots.gouv.fr*. On observe un champ de saisie pour le 'Numéro fiscal' avec le placeholder '13 chiffres', souligné par une flèche rouge. À droite, une section 'Aide' propose des liens vers des pages d'assistance. En haut à droite, deux boutons permettent de sélectionner l'espace personnel ou professionnel.

- Une fois votre compte créé vous allez recevoir un lien d'activation dans votre messagerie, sur lequel vous devrez cliquer.
- À partir de là vous pouvez faire vos démarches
- Une fois vos démarches terminées n'oubliez pas de cliquer sur la case « Déconnexion » en haut à droite de la page ; surtout si vous travaillez depuis un équipement public.